



COMITE DIRECTEUR DE LA FIP Sed
ROME – 15 ET 16 NOVEMBRE 2019
Championnats 2020: quantités d'esches et d'amorces

- **PECHE SUR GLACE:**
2 litres d'amorces et 1 litre d'esches.
Attribué à la Lituanie.
- **PECHE AU COUP PAR CLUBS:**
20 litres d'amorces et 2,50 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIP Sed» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.
Attribué à la Serbie.
- **PECHE AU COUP D'EUROPE:**
20 litres d'amorces et 2,50 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIP Sed» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.
Attribué à Portugal.
- **PECHE AU COUP POUR VETERANS:**
20 litres d'amorces et 2,50 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIP Sed» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.
Attribué à la Slovénie.
- **PECHE AU COUP POUR HANDICAPES:**
15 litres d'amorces et 2 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIP Sed» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.
Attribué à la Slovénie.
- **PECHE AU COUP POUR MASTERS:**
20 litres d'amorces et 2,50 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils

doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIPSeD» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.
Attribué à la Slovaquie.

- **PECHE AU COUP POUR JEUNES:**

Pour les catégories U15: 15 litres d'amorces et 2 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIPSeD» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.

Attribué à l'Hongrie.

Pour les catégories U20: 20 litres d'amorces et 2,50 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIPSeD» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.

Attribué à l'Hongrie.

Pour les catégories U25: 20 litres d'amorces et 2,50 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIPSeD» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.

Attribué à l'Hongrie.

- **PECHE AU COUP FEMININ:**

20 litres d'amorces et 2,50 litres d'esches, dont 0,75 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIPSeD» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.

Attribué aux Pays-Bas.

- **PECHE AU COUP PAR NATIONS:**

20 litres d'amorces et 2,50 litres d'esches, dont 1 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIPSeD» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.

Attribué à l'Italie.

- **PECHE AU FEEDER:**

15 litres d'amorces et 2 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIPSeD» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.

Attribué à la France.

- **PECHE AU FEEDER PAR CLUBS:**

15 litres d'amorces et 2 litres d'esches, dont 0,50 litre maximum de fouillis. Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés). Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte «mesure officielle de la FIPSeD» spécialement conçue à cet effet. Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.

Attribué à la Bulgarie.